



RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE DE BROUSSAILLAGE SUR PETIT GIBIER DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE (novembre 2023)

1) Dispositions générales

1.1 Cette coupe est ouverte aux clubs des 3^{ème} et 4^{ème} groupes, organisant régulièrement des épreuves de broussailage sur petit gibier ou pratiquant la chasse avec menée à voix, (type menée à voix sur lièvre pour teckel et Jagdterrier par exemple).

1.2 Chaque club sélectionnera 4 chiens. Les critères de sélection sont de la compétence de chaque club. Les engagements seront clos un mois avant la date de l'événement et seront transmis par les clubs de race à l'organisateur. Pour chaque club, la sélection d'un chien de réserve est possible. Le montant de l'engagement est fixé annuellement par la Commission Terriers, Teckels et Chiens de rouge.

1.3 La coupe de France se déroule sur 2 jours.

Le tirage au sort de l'ordre de passage se fait au matin du 1^{er} jour ou la veille.

A l'issue du travail de chaque chien et à la fin de la première journée un classement par club est établi et sont retenus les 2 chiens de chaque club ayant obtenu les meilleurs pointages.

Le tirage au sort de l'ordre de passage des chiens qui concourent le deuxième jour pour la finale se fait le matin même, ou la veille au soir. A l'issue du travail un classement des 3 meilleurs chiens tous clubs confondus est établi.

Les récompenses :

- ✓ 1^{er} Médaille d'Or de la SCC – Vainqueur de la coupe de France
- ✓ 2^{ème} Médaille d'argent de la SCC – Vice-Vainqueur de la coupe de France
- ✓ 3^{ème} Médaille de bronze de la SCC

1.4 Le corps du jury est composé au plus de 4 juges de travail, dont 1 président de jury, afin de pouvoir faire travailler simultanément 2 chiens dans 2 enceintes distinctes.

Les 4 juges sont désignés par la Commission Terriers, Teckels, Chiens de Rouge, qui choisit également le président de jury parmi ces 4 juges.

Une réunion des juges aura lieu la veille au soir de la Coupe aux fins de concertation.

Au cours des deux journées, le jugement de chaque chien sera fait par le jury de manière collégiale, ainsi que le classement.

2) Règlement Général

2.1 Le parc sera d'une superficie suffisante (minimum 15ha), pourvu d'une végétation appropriée et d'une densité de gibier suffisante.

2.2 Les animaux de chasse possibles seront : le lapin, le lièvre.

2.3 Le temps imparti pour chaque chien sera de 20 minutes (avec possibilité de 5 minutes supplémentaires à la discrétion des juges).

Après la fin du travail qui sera sonnée, le chien devra être récupéré dans les 10 minutes, sous peine d'élimination.

2.4 Le premier jour, les chiens de chaque club seront jugés par le jury collégial suivant le règlement propre à chaque club de race.

Les juges devront avoir une parfaite connaissance du règlement avant la date de la Coupe de France.

2.5 Le deuxième jour, les chiens seront jugés par le jury collégial suivant le règlement de la Coupe de France et le style de chasse inhérent à leur race.

3) Tirage au sort

- L'ordre de passage des 24 chiens présentés sera tiré au sort le matin du 1^{er} jour ou la veille en présence des 4 juges.
- Pour le 2^{ème} jour l'ordre de passage des chiens finalistes (2 par club de race) sera tiré au sort au matin de l'épreuve ou la veille au soir

COUPE DE FRANCE DE BROUSSAILLAGES SUR PETIT GIBIER

- **Objet :**

Cette discipline permet de mettre en évidence les qualités des chiens des 3^{ème} et 4^{ème} groupes pour broussailler, quêter, lever, lancer et mener le petit gibier.

- **Admissions :**

Sont admis à participer les chiens des races du 3^{ème} et du 4^{ème} groupe participant habituellement à des épreuves de broussaillage sur petit gibier ou de menée à voix sur lièvre pour le teckel et le Deutscher Jagdterrier.

Chaque club de race est en charge de la sélection des 4 sujets (+ un en réserve) présentés à cette Coupe de France.

Les chiens devront être inscrits au LOF et inscrits sur une licence, titulaires d'un carnet de travail et confirmés.

Les propriétaires devront être membres du club de race, à jour de cotisation et détenteurs d'une licence propriétaire.

- **Territoire :**

Cette discipline peut avoir lieu dans un territoire de chasse de landes, friches (ronciers), cultures diverses ou bois d'une superficie suffisante (20 hectares minimum) et comportant une densité correcte de petit gibier (lapin ou lièvre).

Il faut en effet pouvoir fournir une enceinte suffisante à chaque chien et comportant du gibier permettant de vérifier l'aptitude du chien examiné.

Le rapport des juges devra être précis sur la nature du territoire et sur l'espèce de gibier chassé.

● **Déroulement de l'épreuve :**

Les juges se répartissent dans l'enceinte afin de pouvoir évaluer le travail.

Le conducteur entrera dans l'enceinte et lâchera son chien sur ordre des juges.

Le conducteur doit en toutes circonstances se conformer aux indications du collège des juges.

Les chiens doivent être conduits comme ils le sont ordinairement à la chasse.

Le conducteur ne doit pas faire usage de sa voix ou de tout objet d'appel sonore de manière inconsidérée et seulement avec la plus grande discrétion. Les appels trop fréquents pouvant être comptés comme des fautes d'obéissance. Aucune utilisation d'un collier de dressage n'est autorisée.

Un collier de repérage peut être autorisé à la condition que le récepteur soit confié au juge accompagnant pendant toute la durée du travail. Il sera restitué au conducteur au terme du temps de travail et des 10 minutes allouées pour reprendre le chien.

Le chien doit être actif dans sa quête, entrer aux fourrés et ronciers où peut se trouver le gibier. Il devra lancer l'animal de chasse et faire une bonne poursuite en donnant de préférence de la voix (fonction des races).

Les chiens seront examinés et récompensés en tenant compte du présent règlement, du style de chasse inhérent à chaque race et leur prestation du jour, d'où l'importance pour les juges de parfaitement connaître les différents styles de chasse des races en présence.

Le chien ne sera pas noté sur le nombre de lancés, mais sur le style et l'efficacité dont il aura fait preuve.

Un coup de feu pourra être tiré pendant l'épreuve au cours d'une action de chasse (à l'appréciation des juges).

Lorsque le juge sonne la fin de l'épreuve, le chien doit être repris rapidement et dans un délai maximum de 10 minutes sous peine de pénalités.

● **Attribution des notes :**

- Quête, persistance dans le travail - coefficient 13
- Tenue aux ronciers, fourrés - coefficient 13
- Lancé - coefficient 6
- Récris, voix - coefficient 5
- Vigueur dans la poursuite - coefficient 6
- Obéissance, souplesse - coefficient 2

- Réaction au coup de feu - coefficient 5

Notes sur 4 points

- Travail nul : 0
- Travail insuffisant : 1
- Travail satisfaisant : 2
- Travail Bon : 2,5
- Travail Très Bon : 3
- Travail Excellent : 3.5
- Travail Exceptionnel : 4

Classement :

- De 0 à 99 – Non classé
- De 100 à 125 – Honorable
- De 126 à 150 – Bon
- De 151 à 175 – Très Bon
- De 176 à 189 – Excellent
- De 190 à 200 – Exceptionnel (CACT)